

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 105368 - Il a juré au nom d'un autre qu'Allah pour répudier sa femme

---

### question

Comment juger celui qui jure au nom d'un autre qu'Allah pour répudier sa femme?

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Jurer au nom d'un autre qu'Allah tel la Kaaba, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) un Tel parmi les pieuses gens ou sur la tête d'un Tel ou sur l'honneur d'un Tel, tout cela relève de l'associanisme, comme l'affirme le hadith authentique: **Tombe dans l'associanisme quiconque jure au nom d'un autre qu'Allah.** Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit encore: **Ne jurez pas au nom de vos pères ni au nom de divinités assimilées à Allah. Ne jurez au nom d'Allah qu'en disant la vérité.**

Quiconque jure au nom d'un autre qu'Allah n'est pas engagé par son serment, celui-ci n'étant pas à respecter. Les termes employés par l'auteur de la question restent ambiguës. S'il entend ce que nous avons mentionné, il n'est pas lié par le serment et n'a pas à faire une expiation ou une autre réparation. La répudiation n'est pas effective. Si l'auteur de la question entend parler du serment qui porte précisément sur la répudiation, comme celui de quelqu'un qui dit: **Si tu parles à un Tel, tu es répudiée** ou **Si je fais une telle chose, ma femme est répudiée.**, là, il y a une divergence de vues au sein des ulémas. Certains d'entre eux pensent que de tels propos entraînent la répudiation en cas d'abjure. D'autres disent que si l'auteur du serment entend s'empêcher ou empêcher un autre d'accomplir un acte ou l'exhorter à faire une chose, dans ce cas, la répudiation n'est pas effective, mais l'intéressé doit procéder à une expiation. C'est ce que Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a confirmé, soutenu et choisi. C'est aussi l'avis que beaucoup d'ulémas contemporains ont adopté. C'est notamment le

# **L'islam en questions et réponses**

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

cas de l'érudit, notre maître, Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) Allah le sait mieux. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad.

Allah le sait mieux.